



Demande de licence fédérale et assurances

Fédération Française de Vol Libre

4 rue de Suisse - 06000 NICE

Service licences : 04 97 03 82 88 / Fax : 04 97 03 82 83 - Email : licences@ffvl.fr

AlpEnergie

par GDF SUEZ

Partenaire officiel kite

Année 2010

- 1 1^{ère} adhésion à la FFVL
 Renouvellement
 Estimation de vos heures de pratique en 2009

Date d'effet de licence : Pour les nouveaux licenciés: date de l'envoi de la licence et du paiement (cachet de la poste faisant foi ou date visée par le responsable d'un club) et au plus tôt à compter du 1er octobre 2009. Pour les renouvellements: date de l'envoi de la licence et du paiement (cachet de la poste faisant foi ou date visée par le responsable d'un club) et au plus tôt à compter du 1er janvier 2010. **Date expiration de la licence :** 31 décembre 2010.
Date d'effet de l'assurance : se référer à la notice d'information située au verso.

- 3 **DISCIPLINES**
Pratique principale (un seul choix)
- Aile delta
- Parapente** Speed-riding
- Kite
- Kitesurf Snowkite
 Buggy Mountain-board
 Roller Catakite
- Cerf volant**
- statique Acrobatique
 combattant Jardin du vent
- Pratique(s) secondaire(s)**
- Aile delta Parapente
 Kite Cerf volant
 Speed-riding ULM - Paramoteur
 Rigide Cage

2 **Renseignements obligatoires**

Date de prise de licence ____ / ____ / ____

Nom club ou école HORIZON MILLAU

N° 02908 **Cotisation club** ____ €

Sexe
 Féminin
 Masculin

N° de licencié (si renouvellement) [][][][][][][][] (7 chiffres + 1 lettre)

Nom _____ **Prénom** _____

Date de naissance _____ **Nationalité** _____

Adresse _____

CP _____ **Ville** _____ **Pays** _____

Tél. _____ **Port.** _____ **Profession** _____

Email _____

4 Je ne désire pas que mon adresse soit communiquée par la FFVL (loi 78-17 du 6/1/1978 - art. 27)
 en interne hors structures fédérales

5 **Certificat médical : A remplir obligatoirement**

Sa validité : Première licence : datant de moins d'un an (30 jours en dessous de 14 ans)
Périodicité : Renouvelable tous les ans pour les compétiteurs, mineurs, publics spécifiques - Tous les 3 ans pour les 18 à 40 ans - Tous les 2 ans pour les + 40 ans

Je déclare être en possession et avoir produit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie conforme aux conditions ci-dessus.

OUI

Signature obligatoire

Rappel Assurances

RC : responsabilité civile. La RC couvre les dommages corporels et/ou matériels que vous pourriez causer aux tiers en cas de faute involontaire. Contrat **REUNION AERIENNE n° 2010/5**

IA : individuelle accident. **Vivement conseillée.** L'IA pratiquant couvre vos dommages corporels, L'IA passager ceux de votre passager. Contrat **REUNION AERIENNE n° 2010/5**

AR : assistance rapatriement. Vous assiste dans le Monde entier* y compris en France SANS franchise kilométrique (frais de recherche et de secours mer, désert, montagne y compris hors piste inclus) Contrat **AXA ASSISTANCE n° 500 389202** (*sauf exclusions - voir notice d'information légale)

ATTENTION : Licence des Moniteurs professionnels Voir formulaire spécifique
 Assurance du matériel (dommages accident, vol, perte...) Voir formulaire spécifique joint

6 Votre cotisation fédérale

7 Votre souscription d'assurance

Si vous pratiquez plusieurs activités, prendre le tarif de la cotisation et de l'assurance le plus élevé ; que ce soit le tarif de la pratique principale ou secondaire

Couvre toutes les disciplines
Couvre Kite et Cerf volant
Cerf volant

Volant parapente, speed-riding ou delta	<input type="radio"/> 54.00 €	RC volant monoplace	<input type="radio"/> 20.00 €
Compétiteur parapente / delta	<input type="radio"/> +7.00 €	RC volant monoplace et biplace associatif	<input type="radio"/> 55.00 €
Volant jeune (pilote autonome de - 21 ans)	<input type="radio"/> 33.00 €	Extension ULM monoplace (pour extension biplace contacter le secrétariat)	<input type="radio"/> +40.00 €
Elève 7 jours parapente ou delta	<input type="radio"/> 26.00 €	RC jeune volant (pilote autonome de - 21 ans)	<input type="radio"/> 20.00 €
Elève année parapente ou delta	<input type="radio"/> 36.00 €	RC élève 7 jours	<input type="radio"/> 5.00 €
Elève groupe jeune (conditions : voir secrétariat)	<input type="radio"/> 14.00 €	RC élève année	<input type="radio"/> 10.00 €
Kite	<input type="radio"/> 34.00 €	RC élève groupe jeune	<input type="radio"/> 5.00 €
Compétiteur kite	<input type="radio"/> +7.00 €	RC kite	<input type="radio"/> 9.00 €
Kite jeune (pratiquant autonome de - 18 ans)	<input type="radio"/> 19.00 €	Extension RC emport de passager catakite et buggy	<input type="radio"/> +20.00 €
Elève année kite	<input type="radio"/> 24.00 €	RC kite jeune (pratiquant autonome de - 18 ans)	<input type="radio"/> 9.00 €
Elève groupe jeune kite (élève de - 18 ans)	<input type="radio"/> 9.00 €	RC élève année kite	<input type="radio"/> 5.00 €
Cerf volant	<input type="radio"/> 16.00 €	RC élève groupe jeune kite (élève de - 18 ans)	<input type="radio"/> 2.00 €
Acrokite (pratiquant cerf volant de - 18 ans)	<input type="radio"/> 10.00 €	RC cerf volant ou acrokite	<input type="radio"/> 1.00 €
Compétiteur cerf volant (7 € + Stack 8 €)	<input type="radio"/> +15.00 €	RC acrokite	<input type="radio"/> 1.00 €
Non pratiquant	<input type="radio"/> 12.00 €	RC encadrant bénévole (en complément de la RC volant, kite, ou cerf volant) (pilote qualifié : moniteur, animateur, initiateur, accompagnateur, treuilleur, leader club, entraîneur)	<input type="radio"/> 0.00 €

IA - Individuelle Accident pratiquant : pour couvrir VOS propres dommages corporels +25.00 €
 Nom et prénom du bénéficiaire (si différent des ayants droit)

IA - Individuelle Accident passager : pour couvrir les dommages corporels du passager +30.00 €

AR - Assistance rapatriement +12.00 €

Je ne souhaite pas recevoir Vol passion et je déduis - 4.00 €

TOTAL COTISATIONS A €

TOTAL ASSURANCES B €

8 **TOTAL (A+B)** par chèque libellé à l'ordre de la FFVL - En cas de complément : n'oubliez pas de déduire le montant déjà payé €

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L 321-6 du code du sport (Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 et Décret 2007-1133 relatifs aux parties législatives et réglementaires du Code du Sport), la FFVL propose à ses licenciés une assurance les garantissant contre les risques d'accident pouvant survenir au cours de leur activité sportive. Chaque licencié doit obligatoirement avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile. Il peut choisir celle proposée par la FFVL, mais cela reste facultatif. Les autres garanties d'assurance proposées par la FFVL sont également facultatives. **Si le licencié choisit de souscrire son assurance Responsabilité Civile en dehors de la FFVL, il devra fournir son attestation à la FFVL.**

9 **Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents joints au présent formulaire et en accepter les conditions : notice d'information légale prévue par L321.6 du Code du Sport, contre-indications médicales à la pratique, informations fédérales sur la licence.** Lu et approuvé.

SIGNATURE DE L'ADHERENT (ou du responsable légal pour les mineurs)
OBBLIGATOIRE